



## ARRETE N°2020-DSTRAT-0013

Annule et remplace l'arrêté N°2019-DSTRAT-0036 du 2 octobre 2019

## relatif à la composition de la commission de coordination des politiques publiques dans le domaine des prises en charge et des accompagnements médico-sociaux

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire

Vu le Code de la santé publique, notamment le Livre IV de la première partie et son article L. 1432-1, tel qu'il résulte de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009, portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

Vu le décret du 27 mars 2019, portant nomination de Monsieur Laurent HABERT, Directeur général de l'ARS Centre-Val de Loire, à compter du 17 avril 2019,

Vu le décret n°2015-1878 du 30 décembre 2015 relatif aux commissions de coordination des politiques publiques de santé,

Vu le décret n°2010-346 du 31 mars 2010 relatif aux commissions de coordination des politiques publiques de santé,

Vu l'arrêté du 2 octobre 2019 relatif à la composition de la commission de coordination dans le domaine des prises en charges et des accompagnements médico-sociaux,

Considérant les désignations complémentaires intervenues depuis 2 octobre 2019,

Sur proposition des autorités et des institutions chargées de proposer ou de désigner des membres,

Article 1: Les dispositions de l'arrêté n°2019-DSTRAT-0036 du 2 octobre 2019 sont rapportées.

Article 2: La commission de coordination dans le domaine des prises en charge et des accompagnements médico-sociaux comprend 22 membres.

Article 3 : Sont appelés à siéger au sein de cette commission :

- Le directeur de l'Agence régionale de santé ou son représentant ;
- Un représentant du Préfet de région ;
- Quatre représentants de l'Etat exerçant des compétences dans le domaine de l'accompagnement médico-social ;
  - Le recteur de l'Académie d'Orléans-Tours,
  - Le directeur régional et départemental de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale,
  - Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi.
  - Le directeur départemental de la cohésion sociale ou le directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations
- Douze représentants des collectivités territoriales ;
  - Deux représentants de la région, sur proposition du Conseil régional :

Titulaires	Suppléants n°1	Suppléants n°2
Anne LECLERCQ Vice-Présidente Conseillère régionale	Fanny PIDOUX Conseillère régionale	en cours de désignation

ARS Centre-Val de Loire

Cité Coligny - 131 rue du faubourg Bannier - BP 74409 - 45044 Orléans Cedex 1 Standard : 02 38 77 32 32 / Fax : 02 38 77 47 85

Alix TERY-VERBE	Charles FOURNIER	Michèle BONTHOUX
Conseillère régionale	Conseiller régional	Conseillère régionale
		I

- Six présidents des Conseils départementaux ou leur représentant, sur proposition des Présidents de Conseils départementaux :

Titulaires	Suppléants n°1	Suppléants n°2
Cher : le Président du Conseil départemental ou son représentant, Jacques FLEURY, Vice-Président du Conseil départemental	Cher : Françoise LE DUC, Conseillère départementale ou son représentant	en cours de désignation
Eure-et-Loir : le Président du Conseil départemental ou son représentant, Gérard SOURISSEAU, Vice-Président du Conseil départemental	Eure-et-Loir : Catherine AUBIJOUX, Conseillère départementale ou son représentant	en cours de désignation
Indre : le Président du Conseil départemental ou son représentant	Indre : Michel BLONDEAU, Vice- Président du Conseil départemental ou son représentant	en cours de désignation
Indre-et-Loire : le Président du Conseil départemental ou son représentant, Nadège ARNAULT, Vice-Présidente du Conseil départemental	Indre-et-Loire : Dominique SARDOU, Conseillère départementale ou son représentant	en cours de désignation
Loir-et-Cher : le Président du Conseil départemental ou son représentant, Monique GIBOTTEAU, Vice-Présidente du Conseil départemental	Loir-et-Cher : Florence DOUCET, Conseillère départementale ou son représentant	en cours de désignation
Loiret : le Président du Conseil départemental ou son représentant : Alexandrine LECLERC, Vice-Présidente du Conseil départemental	Loiret : Cécile MANCEAU, Conseillère départementale ou son représentant	Loiret : Christian BRAUX, Conseiller départemental ou son représentant

- Quatre représentants des communes et groupements de communes, sur proposition de l'Association des Maires de France au plan national :

Titulaires	Suppléants n°1	Suppléants n°2
En cours de désignation	En cours de désignation	En cours de désignation
En cours de désignation	En cours de désignation	En cours de désignation
En cours de désignation	En cours de désignation	En cours de désignation

En cours de désignation	En cours de désignation	En cours de désignation
En cours de désignation	En cours de désignation	En cours de désignation

- Quatre représentants des organismes de sécurité sociale, œuvrant dans le domaine de l'accompagnement médicosocial;
  - Le directeur de la caisse d'assurance retraite et de la santé au travail :

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
Pascale RETHORE Directrice adjointe action sociale	Céline MIDOU Responsable du Département Action Sociale Personnes Agées	Audrey THOMAS Responsable du service social régional

- Le directeur d'organisme ou de service, mentionné à l'article R. 1434-12 représentant, au niveau régional, de chaque régime d'assurance maladie, dont la caisse nationale est membre de l'Union des caisses d'assurance maladie :

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
Jean-Claude BARBOT Directeur de la Caisse primaire d'assurance maladie du Loiret Directeur de la Coordination régionale de la gestion du risque	Marie PRELLIER Responsable de la cellule de coordination par intérim Caisse primaire d'assurance maladie du Loiret	Valérie HUET Chargée de mission à la Cellule de coordination Caisse primaire d'assurance maladie du Loiret

- Le directeur de la caisse locale déléguée pour la sécurité sociale des travailleurs indépendants :

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
Siham ALVES DOS SANTOS Sous-Directrice Prestations, Aides et Soutien	Christelle ARCHAMBAULT Responsable coordonnateur du Pôle Aides et Soutien	Eric RIVOIRE Médecin-Conseil régional adjoint

- Le directeur de la caisse régionale de la mutualité sociale agricole :

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
Jacques BIET Directeur délégué	Arlette REBERT Médecin coordonnateur régional	Fanny PELIZZARI Responsable des domaines santé et prévention des risques professionnels

Article 4 : Dans les deux mois de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet, soit d'un recours gracieux auprès du Directeur général de l'Agence régionale de santé du Centre-Val de Loire, soit d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie 45000 ORLEANS.

Article 5 : Le Directeur général adjoint de l'Agence régionale de santé de la région Centre-Val de Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire.

Orléans, le 2 3 007. 2020

Le Directeur général de l'Agence régionale de Santé Centre-Val de Loire

Laurent HABERT